

## Gestion du personnel

---

A titre liminaire, on indiquera que les efforts de réduction de la masse salariale se sont traduits cette année notamment par la décision de suppression d'un poste (celui de directeur de cabinet du Président, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015), ainsi que celle de ne pas pourvoir au remplacement de deux autres, l'un au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée (chargé de mission, à compter du 4 novembre 2015), l'autre au sein de la direction de l'exploitation et de la prévention des risques (chargé de mission, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016). Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les effectifs de l'Etablissement ne s'élèveront qu'à 43 agents.

1 - L'agent titulaire du poste de technicien «des études relatives aux barrages et l'appui à l'exploitation » a été placé en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Suite à cette vacance de poste un agent contractuel avait été recruté pour un contrat d'une année (renouvelable une fois) ; mais à l'issue d'un arrêt maladie de plusieurs mois et pour convenances personnelles, la mission a pris fin le 30 septembre 2015.

L'agent titulaire qu'il est envisagé de recruter pour faire face à cette nouvelle vacance de poste est agent de maîtrise.

En conséquence, afin de pouvoir nommer ce dernier sur ce grade, il est proposé de transformer au tableau des effectifs le poste de technicien en un poste d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

2 – En raison des réformes réglementaires qui ont modifié certains grades (cadre d'emplois des rédacteurs et des techniciens), il s'avère nécessaire en régularisation de mettre à jour certains intitulés de grades sur la délibération n° 07-70 du Comité Syndical du 19 décembre 2007 déterminant les taux de promotion du personnel en matière d'avancement de grade.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**